



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-176 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CONSERVATOIRE
-REQUALIFICATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE AU TITRE DU DISPOSITIF ATOUT RURALITE**

Rapporteur : Madame Laurence DUMAS

Annonay Rhône Agglo, pour les besoins de l'Enseignement musical diplômant dont elle a pris la compétence le 15 décembre 2022, souhaite créer dans l'ancienne usine de fabrication de chaussures *Bacou Dalloz*, à Annonay, son nouveau conservatoire à rayonnement intercommunal.

Bénéficiant d'un emplacement central dans le quartier de Cance, sur la place Gaston Nicod, l'équipement culturel et social amené à accueillir près de 500 élèves, ainsi que diverses formations musicales, aura pour missions principales :

- 1/ l'enseignement** en vue de former des artistes amateurs autonomes en musique ;
2/ l'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque citoyen d'acquérir des connaissances, de rencontrer des œuvres, des artistes et d'expérimenter une pratique artistique ;
3/ l'accompagnement des pratiques amateurs en organisant des rencontres et des concerts, en collaborant avec des associations, en accueillant des répétitions et des formations ou en participant à des projets collaboratifs.

Largement ouvert sur le territoire via les actions d'éducation artistique et les actions de diffusion menées dans les futurs locaux ou dans d'autres équipements, le nouveau conservatoire sera susceptible de jouer un rôle de locomotive dans la revitalisation du quartier de Cance marqué par un bâti ancien lié à la tannerie et à la valorisation des peaux, assorti d'immeubles d'habitation vétustes parfois vacants. Ce patrimoine industriel de caractère, réparti de part et d'autre de la rivière Cance, n'a été que très partiellement entretenu au cours des dernières décennies et il donne aujourd'hui une image négative du quartier situé à une entrée de la ville d'Annonay.

Afin d'initier le projet, une étude de faisabilité et de programmation a été réalisée en 2022 sur la friche industrielle *Bacou Dalloz*. Il en résulte la possibilité d'y implanter les locaux du futur conservatoire sur les niveaux sous-sol, rez-de-chaussée et R+1 du bâtiment, tandis que l'aménagement définitif du R+2 sera réalisé ultérieurement pour un usage tertiaire restant à définir. Néanmoins, son enveloppe, sa structure et son accessibilité seront traités dans le cadre de cette opération.

Après la sélection du groupement de maîtrise d'œuvre en juin 2023, et à la suite de la phase d'études techniques et de passation des marchés publics, les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs devraient être réalisés entre mai 2024 et août 2025 en vue d'une mise en service de l'équipement culturel en septembre 2025.

Pour mener à bien ce projet, Annonay Rhône Agglo souhaite nouer des partenariats institutionnels et mobiliser différentes sources de subventions, selon le plan de financement établi ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Études liées au projet architectural	905 605 €	CPER (50%)	3 778 775 €
Travaux et équipements du projet architectural	6 437 556 €	Annonay Rhône Agglo (20%)	1 471 224 €
		FEDER (16%)	1 234 892 €
Divers	214 389 €	Atout ruralité (11%)	825 865 €
		FNADT (3%)	246 794 €
TOTAL HT	7 557 550 €	TOTAL	7 557 550 €

C'est la raison pour laquelle il est demandé au Département de l'Ardèche une subvention d'un montant de 825 865 € au titre du dispositif Atout ruralité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet de requalification d'une friche industrielle en conservatoire à rayonnement intercommunal,

DÉLIBÉRÉ**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de requalification d'une friche industrielle du quartier de Cance, à Annonay, en conservatoire à rayonnement communal,

ADOpte le plan de financement prévisionnel dudit projet tel que détaillé ci-dessus,

SOLLICITE une aide du Département de l'Ardèche d'un montant de 825 865 € dans le cadre du dispositif Atout ruralité,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement du projet,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42252-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET